

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 99 970 791,76 Euros dont le siège social se situe 1, place Copernic - 91051 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 313 811 515, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise du samedi 20 août au vendredi 23 septembre inclus (20h00) dans ses Espaces Carrefour Banque situés à proximité des hypermarchés à enseigne Carrefour notamment, un jeu intitulé « Le Grand Jeu Assurances » **gratuit sans obligation d'achat**. **La liste des agences participantes à l'opération figure en annexe 1, elles seront désignées ci-après "agences"**.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé aux personnes physiques et majeures résidant en France métropolitaine, Corse.

Ne peuvent pas participer au jeu :

- Les salariés de la société organisatrice, et de leurs familles respectives vivant sous le même toit.
- Toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les membres de leur famille respective vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer il faut :

- En agence
 - Se présenter dans l'une des agences Carrefour Banque situées à proximité des magasins Carrefour (à l'exclusion de la cellule de Vente à distance) et participant à l'opération entre le samedi 20 août et le lundi 19 septembre inclus (20h00);
 - Rencontrer un conseiller qui établira un devis (entièrement gratuit et sans obligation de souscrire) portant sur un contrat d'assurance Automobile ou Multirisque Habitation, permettant notamment de renseigner informatiquement les informations suivantes :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale
 - Adresse électronique
 - Numéro de téléphone
- Le conseiller reportera sur un dépliant dédié au jeu le numéro de devis confirmant la participation au jeu que le participant devra conserver.

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT **«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice. Toute mention fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

- Sur le site www.carrefour-banque.fr
 - Etablir un devis (entièrement gratuit et sans obligation de souscrire) entre le samedi 20 août et le lundi 19 septembre inclus (20h00); portant sur un contrat d'assurance Automobile ou Multirisque Habitation, permettant notamment de renseigner informatiquement les informations suivantes :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale
 - Adresse électronique
 - Numéro de téléphone
 - L'établissement de ce devis ouvre participation systématique au jeu qui sera confirmé par voie d'e-mail au participant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice. Toute mention fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

La participation au jeu est limitée à une (1) par foyer (personnes vivant sous le même toit) et pendant toute la durée de l'opération. Les participants n'ont le droit de participer que dans une seule agence Finances et Assurances.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de notre jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

Il y a, au total, un (1) gagnant sur l'ensemble des agences participant à l'opération.

Le tirage au sort, parmi l'ensemble des participants, aura lieu le 24 octobre 2011 et sera effectué par la **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, boulevard de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex**, en la personne de Maître Lesueur, Huissier de Justice à Evry (91).

Le gagnant sera avisé par téléphone, dans un délai de 10 jours suivant la date du tirage au sort.

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent.

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

ARTICLE 5 : LES LOTS

Le gagnant se verra attribuer 1 (un) lot constitué d'une (1) voiture, assurée 12 mois à compter de la date de réception du véhicule.

→ Le véhicule est un Renault Grand Scenic 5 places Expression dci 110 d'une valeur de 27 250€ TTC équipé d'un kit Roue de secours et d'un appareil GPS Carminat TomTom.

→ La cotisation d'assurance de ce véhicule est prise en charge par Carrefour Banque durant 1 (une) année.

Le contrat est commercialisé par Carrefour Banque, en sa qualité de mandataire de l'assureur CARMA (entreprise régie par le Code des assurances, Sa au capital de 23 270 000€, RCS Evry 330 598 616 – 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex). Ce contrat est proposé en formule Essentielle Tous Risques pour une valeur maximale de 1400€.

Par 1 année d'assurance, on entend le montant de cotisation annuelle afférente à l'étude personnalisée réalisée (taxes comprises) et portant sur le véhicule attribué mais également les frais connexes : droit d'entrée s'il s'agit d'un nouveau client et dépôt de garantie s'il s'agit d'une nouvelle souscription.

A la fin de cette période, le contrat d'assurance sera renouvelé tacitement et sa cotisation annuelle sera à la charge du gagnant sauf résiliation par ses soins dans les délais contractuels.

La résiliation du contrat avant l'échéance met fin à l'engagement de l'assurance.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot, en tout ou partie, par un autre de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

La carte grise du véhicule est à la charge du gagnant.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

La remise des lots aura lieu entre le 24 octobre et le 4 novembre 2011.

Pour récupérer son lot, la personne ayant gagné devra se présenter à l'agence du lieu de participation, devra présenter le dépliant de confirmation de participation au jeu et justifier de son identité au moyen d'un document officiel portant sa photographie de manière à ce qu'il soit reconnaissable (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Si le gagnant était dans l'impossibilité de se rendre lui-même à cette remise de lots, il devra mandater, pour le représenter, une personne munie d'un pouvoir, du bordereau de confirmation de participation au jeu et de la photocopie de la carte d'identité dudit gagnant.

Aucune demande de remise de lot ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies.

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

Les lots non réclamés dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice. Ils ne seront pas remis en jeu.

ARTICLE 7 : FORMALITES POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

Pour pouvoir bénéficier de l'« année d'assurance », le participant devra répondre aux conditions d'acceptation fixées par l'assureur CARMA et remettre notamment un RIB.

Si le choix du gagnant se porte sur un autre assureur, la Société organisatrice remettra, à la demande écrite du gagnant, une contrepartie en chèques cadeaux Carrefour du montant de l'« année d'assurance » dont les caractéristiques sont décrites à l'article 5.

Si la formation du contrat d'assurance ne peut être consentie par l'Assureur, la Société organisatrice remettra une contrepartie en chèques cadeaux Carrefour du montant de l'« année d'assurance » dont les caractéristiques sont décrites à l'article 5.

Les chèques cadeaux Carrefour sont utilisables dans tous les hypermarchés Carrefour de France Métropolitaine et valables sur tout le magasin, hors carburant. Leur durée de validité est de un an, durée non renouvelable

ARTICLE 8 –EXCLUSIONS ET POURSUITES

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation du jeu concours toute personne troublant son déroulement, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché serait de plein droit privé de ses possibilités d'obtenir le lot gagné.

ARTICLE 9 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, ses nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

Carrefour Banque

TSA 74116

77026 Melun Cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de **la SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, boulevard de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex**

Le règlement peut être consulté dans les agences Finances et Assurances des magasins à enseigne Carrefour, et obtenu gratuitement sur simple demande à l'accueil des agences ou à l'adresse du jeu :

Carrefour Banque

TSA 74116

77026 Melun Cedex

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par la société organisatrice ou par Maître LESUEUR, dans le respect des lois françaises en vigueur.

ARTICLE 13 : REMBOURSEMENT DES FRAIS

- Frais d'affranchissement

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande du présent règlement seront remboursés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du jeu dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi).

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT **«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»**

Le remboursement se fera par l'envoi, à la personne le demandant, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la réception de la demande écrite.

Pour obtenir ce remboursement, le participant devra transmettre à l'adresse du jeu, sur papier libre, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai moyen de **4** semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

- **Frais de connexion**

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site et la participation au jeu qui y est proposé sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous.

Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) est admise, à la condition que le participant soit résidant en France et dans les conditions d'utilisation normales du site, étant précisé qu'il est expressément convenu qu'une utilisation normale du site ne peut excéder 15 minutes par jour. La demande de remboursement des frais de participation doit être envoyée au plus tard le 14 septembre 2011 minuit, cachet de la poste faisant foi.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion sur le site pour la participation aux jeux seront remboursés par chèque, sur demande du participant adressée dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à La fabrique à jeux et à buzz à l'adresse 16

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

passage Charles Dallery 75011 Paris une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de son nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site;

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande écrite jointe à la demande de remboursement, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

Annexe 1

Liste des agences Carrefour Banque, intégrées dans un magasin à enseigne Carrefour, participant à l'opération :

AIRE SUR LA LYS
AIX EN PROVENCE
ALENCON-CONDE SARTHE
AMIENS
ANGERS GR MAINE
ANGERS ST SERGE
ANGLET
ANGOULINS
ANNECY
ANTIBES
ARMENTIERES
AUCH
AUCHY LES MINES
AUTEUIL
AVIGNON
AVRANCHES
BARENTIN
BEAUCAIRE
BEGLES
BERCK
BERCY
BESANÇON CHALEZEULE
BESANÇON VALENTIN
BOISSEUIL
BOURG EN BRESSE
BOURGES
BREST
CAEN
CAHORS
CALAIS
CARRE SENART Lieusaint
CHALON NORD
CHALON SUD
CHALONS EN CHAMPAGNE
CHAMBERY BASSENS
CHAMBERY CHAMNORD
CHAMBOURCY
CHAMPS SUR MARNE
CHARLEVILLE MEZIERES

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

CHARTRES
CHÂTEAU THIERRY
CHATEAUNEUF
CHATEAUROUX
CHELLES
CHERBOURG
CHOLET
CLAYE SOUILLY
CONDE SUR L'ESCAUT
COQUELLES
CRECHES SUR SAONE
CRETEIL
DAX
DIJON TOISON D'OR
DRAGUIGNAN
DRANCY
ECHIROLLES
ECULLY
EPERNAY
EPINAL
ETAMPES
EVREUX
EVRY
FECAMP
FEURS
FLINS SUR SEINE
FOUGERES
FOURMIES
FRANCHEVILLE
GENEVILLIERS
GIVORS
GRUCHET LE VALASSE
GUERET
GUINGAMP
HAZEBROUCK
HEROUVILLE
ISLE ADAM
ISLE D'ABEAU
IVRY SUR SEINE
LA CHAPELLE ST LUC (troyes)
LA CIOTAT
LA ROCHE SUR YON
LA ROCHELLE
LA VILLE DU BOIS
LABEGE
LAON

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

LATTES
LAVAL
LE MANS
LESCAR
L'HAY LES ROSES
LIBOURNE
LIEVIN
LILLE
LIMAY
LOMME
LORIENT
LORMONT
LYON PART DIEU
MALBY - ROANNE
MARSEILLE - BONNEVEINE
MARSEILLE - GRD LITTORAL
MARSEILLE - LE MERLAN
MAUBEUGE
MERIGNAC
MEYLAN
MONDEVILLE II
MONT DE MARSAN
MONT ST AIGNAN
MONTELMAR
MONTEREAU
MONTESSON
MONTIGNY
MONTLUCON
MONTREUIL
MULHOUSE
NANTES BEAUJOIRE
NANTES BEAULIEU
NANTES ST HERBLAIN
NEVERS
NICE LINGOSTIERE
NICE TNL
NIMES OUEST
NIMES SUD
NIORT
NOISY LE GRAND
OLLIOULES
ORANGE
ORLEANS PLACE D'ARC
ORMESSON
PAIMPOL
PERPIGNAN

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

PERPIGNAN CLAIRA
PORT DE BOUC
PORTET / GARONNE
PUGET SUR ARGENS
QUETIGNY
QUIMPER
RAMBOUILLET
REIMS Cernay
REIMS Tinquex
RENNES ALMA
RENNES CESSON
RIOM
ROSNY / BOIS
RUNGIS BELLE EPINE
SAINT ANDRE LES VERGERS
SAINT BRICE
SAINT BRIEUC
SAINT CLEMENT
SAINT DENIS
SAINT EGREVE
SAINT JEAN DE LUZ
SAINT JEAN DE VEDAS
SAINT MALO
SAINT MARTIN AU LAERT
SAINT PIERRE DES CORPS (tours)
SAINT POL SUR MER
SAINT QUENTIN
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
SALAISE
SALLANCHES
SANNOIS
SARAN
SARTROUVILLE
SEGNY (Genève)
SENS MAILLOT
SENS VOULX
SETE BALARUC
SEVRAN
SOYAUX
STAINS
TARNOS
THIERS
THIONVILLE
TOULON GRAND VAR
TOULON MAYOL
TOURVILLE

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Grand jeu Assurances Carrefour Banque»

TRANS EN PROVENCE
UZES
VALENCIENNES-AULNOY
VANNES
VAULX-EN-VELIN
VENETTE
VENISSIEUX
VILLABE
VILLEJUIF
VILLEURBANNE
VILLIERS EN BIERE
VITROLLES
WASQUEHAL
ATHIS-MONS
AUBERVILLIERS
AULNAY SOUS BOIS
COLLEGIEN
LES ULIS
PONTAULT COMBAULT
TOULOUSE PURPAN